

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1037

1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

Actis Holding S.A.	49743	Intrawest S.à r.l.	49744
Alpha Pyrenees Luxembourg Two	49765	Intrawest S.à r.l.	49767
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	49763	J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l. ...	49769
ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.	49736	Kauri Capital Properties	49768
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.	49767	LLD Luxembourg S.A.	49752
Cezan Lux S. à r.l.	49766	Luxembourg Online Mobile	49737
Charterhouse Nova I	49766	Luxembourg Online Mobile	49765
City-Hôtel	49764	Mediservices S.A.	49733
Compagnie Helvétique de Déstockage S.A.	49748	Merck Re S.A.	49763
Computer Team S.à.r.l.	49733	Mirabilis s.à r.l.	49760
Computer Team S.à.r.l.	49733	Opus Alternative Investment Funds	49767
Connexion Interway S.à r.l.	49737	Paradigm Financials SA	49763
De Bracco S.A.	49755	Pecunia Invest S.A.	49749
Denning & Co. Investments Ltd. S.A.	49730	Peinture d'Or S.à.r.l.	49755
Denning & Co. Investments Ltd. S.A.	49732	Peinture d'Or S.à.r.l.	49760
Denning & Co. Investments Ltd. S.A.	49731	Performa Fund	49753
E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Ges- tion	49765	Qual-It S.A.	49736
EC Investments S.à r.l.	49764	Restaurant Mathes S.à r.l.	49764
Edizione Finance International S.A.	49746	Ros Finance S.A.	49736
Electro San Sàrl	49766	Safe Reinsurance (Immo)	49764
EUROHYPO Europäische Hypotheken- bank S.A.	49768	Sarita Holding S.A.	49731
European NPL S.A.	49764	Schroder Alternative Investment Funds	49767
Europe Galaxie S.A.	49748	Seligman Global Horizon Funds	49768
Fides Inter-Consult S.A.	49731	Serinus S.à r.l.	49738
Galium S.A.	49749	Simatex Sàrl	49744
Garbo Investment S.A.	49754	Simatex Sàrl	49748
Gutenberg Holding S.A.	49743	Simatex Sàrl	49762
Henley Investissements S.A.	49732	Simatex Sàrl	49762
Intergin S.A.	49776	Sintonia S.A.	49746
International Consulting & Partners S.A.	49752	STRATdeCOM S.à r.l.	49766
Interstek S.A.	49754	Wintergames S.à r.l.	49744
		Wintergames S.à r.l.	49767
		WP Luxco III S.à r.l.	49730
		Zamata Holding S.A.	49743

Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 10.30 heures le 18 décembre 2006 pour l'exercice 2004*

Résolutions

1- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Anique Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION S.A., 2, Commercial Centre Square, Alofi, Niue;

Administrateur-délégué:

- Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
qui tous acceptent, pour l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047682/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.057.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 novembre 2006

En date du 6 novembre 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Mousel, de son mandat en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 novembre 2006;
- de nommer Madame Ute Bräuer, né le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen en Allemagne, avec adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 6 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

- Monsieur Timothy Curt
- Madame Tara Kerley.

Gérants de classe B:

- Monsieur Guy Harles
- Madame Ute Bräuer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

WP LUXCO III S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007048608/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège de la société à 9.00 heures le 18 décembre 2006.*

Résolutions

1- L'assemblée générale prend acte et accepte avec effet au 23 janvier 2004 la démission de Mlle Micaela Boniciolli de son mandat d'administrateur de la société...;

2- L'assemblée générale décide de nommer la société GESTION & ADMINISTRATION S.A., 2 Commercial Centre Square, Alofi, Niue, qui accepte, comme nouveau membre du Conseil d'Administration avec effet à partir du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047684/766/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048198/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00338. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Sarita Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.379.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée et décharge lui a été donnée.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
SARITA HOLDING S.A.
J. Rossi / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048357/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 9.30 heures le 18 décembre 2006 pour l'exercice 2003*

Résolutions

1- L'assemblée générale informe les actionnaires que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prend fin à partir de la présente assemblée à l'assemblée générale de chaque année et que les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaires aux comptes sont toujours rééligibles;

2- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de nom de l'administrateur Mme Anique Klein en Mme Anique Bourkel;

3- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Anique Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION S.A., 2 Commercial Centre Square, Alofi, Niue;

Administrateur-délégué:

- Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
qui tous acceptent, pour l'année 2004;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007047685/766/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Henley Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.132.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2007

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048328/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Computer Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 23.134.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048199/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00336. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Computer Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 23.134.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048200/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00334. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Mediservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter.

R.C.S. Luxembourg B 125.744.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, qualifié ci-avant.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MEDISERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce, la distribution et le courtage d'éléments électroniques et mécaniques à finalité médicale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, une action	1
Total: mille actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Castel, administrateur de société, né à Metz, (France), le 21 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter;
 - b) Monsieur Denis Repelowicz, administrateur de sociétés, né à Villerupt, (France), le 18 mars 1961, demeurant professionnellement à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter;
 - c) Monsieur Guy Schmitt, gérant de société, né à Chelles, (France), le 21 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.563.
- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à six ans.
- 5.- Le siège social est établi à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Denis Repelowicz, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Henschen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 6, case 10, GRE/2007/766. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048586/231/134.

(070047103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Qual-It S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint-Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 99.551.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048201/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00333. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ros Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048202/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00331. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 19. März 2007

Die ordentliche Generalversammlung beschliesst einstimmig, Herrn Frank Hilbert zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung 2011 zu ernennen.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat bis zur Generalversammlung 2011 aus den nachfolgenden Personen zusammen:

- Frau Blanche Moutrier
- Herr Dr. Manfred J. Dirrheimer
- Herr Michael Emmel
- Herr Frank Hilbert
- Herr Marc Loesch
- Herr Arne Reif
- Herr Ikram Shakir
- Herr Frank Wolf

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2007 zu ernennen. Das Mandat des Abschlußprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008.

Für ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007048619/267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00183. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Luxembourg Online Mobile, Société à responsabilité limitée,

(anc. Connexion Interway S.à r.l.).

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 56.603.

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LUXEMBOURG ONLINE S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, avenue du X Septembre, immatriculé au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro Luxembourg B 52.947,

ici représentée par Monsieur Paul Retter, ingénieur, demeurant à L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X septembre, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée CONNEXION INTERWAY S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 662 du 20 décembre 1996.

2.- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence, l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toute activité de développement, de domiciliation et d'exploitation d'applications et de contenu télématique tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également faire toutes activités de conseil et de prestation de services informatiques se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations, sous quelques formes que ce soit, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières ou immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut, dans le cadre de son objet social, s'engager dans toute forme de coopération avec d'autres personnes physiques ou morales.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en LUXEMBOURG ONLINE MOBILE.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Il existe une société sous la dénomination LUXEMBOURG ONLINE MOBILE.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Cinquième résolution

L'associée unique constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent cinq euros et trente-trois cents (105,33 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'associée unique de sorte que le montant de cent cinq euros et trente-trois cents (105,33 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'associée unique décide de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

Huitième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007. Relation: LAC/2007/2134. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007048203/220/71.

(070046994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Serinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.730.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SERINUS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) share quotas of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1) Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mr Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2) The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SERINUS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 avril 2007. Relation: ECH/2007/310. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007048637/201/253.

(070047017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Zamata Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 31.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048204/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00329. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Gutenberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 48.110.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048206/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00361. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Actis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.026.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2007048209/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00359. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Simatex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048237/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00015. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Wintergames S.à r.l.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WINTERGAMES S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 14th September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 2158 of 18th November 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 2nd November 2006 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer M^e Ralph Beyer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder represented and the number of shares held by it shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all fifty thousand one hundred ten (50,110) shares in issue were represented at the general meeting of the sole shareholder of the Company and declared that it had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(A) Change of name of the Company into INTRAWEST S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation.

(B) Appointment of Tobia Ippolito, Interim CFO, born in Orange, New Jersey, United States of America, on August 18, 1964, with residence at 1345 Avenue of The Americas - 46th Floor New York, NY 10105 as an additional member of the board of managers for an undetermined period of time;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company into INTRAWEST S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name INTRAWEST S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Second resolution

It is resolved to appoint Tobia Ippolito as an additional member of the board of managers for an undetermined period of time.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'unique actionnaire de WINTERGAMES S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée le 14 septembre 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2158 du 18 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 novembre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Kathrin Krämer, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Ralph Beyer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'unique actionnaire représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les cinquante mille cent dix (50.110) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à la présente assemblée générale et l'unique actionnaire a déclaré avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Changement de dénomination de la Société en INTRAWEST S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

(B) Nomination de Tobia Ippolito, Interim CFO, né à Orange, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 18 août 1964, demeurant à 1345 Avenue of The Americas - 46th Floor New York, NY 10105, en tant que membre du conseil de gérance supplémentaire pour une durée indéterminée.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en INTRAWEST S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de INTRAWEST S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Deuxième résolution

Il est décidé de nommer Tobia Ippolito en tant que membre supplémentaire du conseil de gérance pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, K. Krämer, R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 31CS, fol. 99, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048217/211/99.

(070047291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Sintonia S.A., Société Anonyme,

(anc. Edizione Finance International S.A.).

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

L'an deux mille sept, le vingt et un février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIZIONE FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 77.504, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 74 du 1^{er} février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gustave Stoffel, licencié et maître en administration, demeurant professionnellement au 1, Place d'Armes, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karl Pardaens, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Luciana Spannagel, employée, demeurant à Manderen (France).

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, que tous les actionnaires se considèrent valablement convoqués par des convocations datées du 14 février 2007 et sont d'accord pour délibérer sur l'ordre du jour dont question ci-après, et qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, même en l'absence de l'observation des conditions de forme et de délai des convocations.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1- Modification de la dénomination de la société en SINTONIA S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «The object of the corporation is the holding of participations, in any form, in Luxembourg and in other countries, and all other forms of investments; the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, notes or securities of any kind; the management, control and fostering of such participation.

The corporation may participate in the establishment and development of any industrial, financial, and commercial corporations. It may render the corporations of the group to which it belongs, any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, receiving adequate remuneration therefore.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity directly or indirectly connected with its object It may also conduct any real estate transactions, such as buying, selling, developing and managing real property.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by undertaking any operation deemed useful for the attainment of its objects or the object of corporations in which it participates.» et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en SINTONIA S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of SINTONIA S.A.

Version française:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SINTONIA S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form, in Luxembourg and in other countries, and all other forms of investments; the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, notes or securities of any kind; the management, control and fostering of such participation.

The corporation may participate in the establishment and development of any industrial, financial, and commercial corporations. It may render the corporations of the group to which it belongs, any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise, receiving adequate remuneration therefore.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions, such as buying, selling, developing and managing real property.

The corporation may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by undertaking any operation deemed useful for the attainment of its objects or the object of corporations in which it participates.

Version française:

Art. 4. La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes d'investissements; l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, titres de créance ou toutes autres valeurs mobilières; la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toute société industrielle, financière ou commerciale. Elle peut prêter aux sociétés du groupe auquel elle appartient toute assistance par prêts, garanties ou de toute autre manière et en obtenir une rémunération adéquate.

La société peut exercer toute activité en relation avec des valeurs mobilières, financières, industrielles ou commerciales, directement ou indirectement liée à son objet. Elle peut aussi exercer toute transaction immobilière, tel qu'achat, vente, développement et gestion d'immeubles.

La société peut exercer son objet directement ou indirectement pour son propre compte ou pour le compte de tiers, seule ou en association, par le biais de toute opération qu'elle estimera utile pour atteindre ou développer son objet ou l'objet de sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations.

Troisième résolution

L'assemblée de nommer deux nouveaux administrateurs à savoir:

- Monsieur Alex Sulkowski, Conseiller Fiscal, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff.

- Monsieur Carlo Bertazzo, Dirigeant, né le 24 septembre 1965 à Monselice, Italie, demeurant professionnellement à Calmaggiore 23, I-31100 Treviso, Italie.

Leur mandat se terminera à l'assemblée ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: G. Stoffel, K. Pardaens, L. Spannagel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007. Relation: LAC/2007/660. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048218/211/105.

(070047296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Simatex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048238/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00014. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Compagnie Helvétique de Déstockage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 97.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048222/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00355. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Europe Galaxie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.963.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Pierre Mirailles, né le 2 avril 1947 à Raddon, France, et domicilié à BP 2851, Douala, Cameroun,
représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65,
boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme EUROPE GALAXIE S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.963, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 480 du 1^{er} juillet 1998. Les statuts ont été modifiés suite à la conversion du capital en euros du 4 juin 2002, publiée au Mémorial C numéro 1211 du 16 août 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme EUROPE GALAXIE S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le comparant est devenu l'actionnaire unique de la prédite société EUROPE GALAXIE S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société EUROPE GALAXIE S.A. qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société EUROPE GALAXIE S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur représentatifs de toutes les mille (1.000) actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 9, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048219/231/52.

(070046843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pecunia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 38.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048224/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00354. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Galium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.738.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 15 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GALIUM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois d'avril à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les trois cent trente (330) actions sont souscrites par la société ECOPROMPT S.A., prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
 - 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

49752

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
HRT REVISION S. à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2007. Relation: EAC/2007/2770. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007048623/239/136.

(070047045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

International Consulting & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.043.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048226/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00353. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

LLD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.131.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernando Colaci, administrateur de sociétés, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 20 novembre 1964, demeurant à L-5752 Frisange, 4, An der Klaus.

2.- Monsieur Antonio Colaci, administrateur de sociétés, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 12 décembre 1968, demeurant à L-5754 Frisange, 16, Klees Bongert.

3.- La société à responsabilité limitée MCO SERVICES S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1A, rte de Luxembourg, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Michele Colaci, comptable-fiscaliste, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 17, rue du Rocher (France).

4.- La société à responsabilité limitée B & CO IMMOBILIERE S.à r.l., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 1A, rte de Luxembourg, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Gilbert Becker, agent immobilier, demeurant à L-1613 Luxembourg, 57, rue Jean-François Gangler.

5.- Monsieur Salvatore Colaci, gérant de société, né à Castrignano Del Capo (Italie), le 19 novembre 1962, demeurant à 17807, Berry Oaks LN Spring Texas 77379 (Etats-Unis d'Amérique).

Les comparants sub 1.- et 5.- sont ici représentés par Monsieur Antonio Colaci, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme LLD LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-7240 Bereldange, 1A, rte de Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.131), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 257 du 4 février 2006.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

c.- Que les comparants ont décidé de dissoudre la société LLD LUXEMBOURG S.A. aux droits des parties, par reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

d.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme LLD LUXEMBOURG S.A. est et restera dissoute avec effet au 31 décembre 2006.

e.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans la société.

f.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

g.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre des actionnaires.

h.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7240 Bereldange, 1A, rte de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Colaci, A. Colaci, G. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2007, vol. 541, fol. 7, case 6. GRE/2007/775. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048227/231/56.

(070046890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of the Company held on 27 March 2007 at the registered office

The meeting decided to re-appoint the present Directors and the Auditor for a new period of one year.

The directors are:

- Mr Alfons Thöny, Managing Partner of SALMANN INVESTMENT MANAGEMENT AG, Vaduz, Liechtenstein
- Mr Yves De Vos, Director of VP BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW FAMILY OFFICE AG, Erlenbach, Switzerland
- Mr Hans Nikolaus Gerner, Mensdorf, Luxembourg

The Auditors are:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the shareholders to be held in the year two thousand eight.

Extrait (French translation - Traduction en français) du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 mars 2007 au siège social

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M. Alfons Thöny, Managing Partner of SALMANN INVESTMENT MANAGEMENT AG, Vaduz, Liechtenstein
- M. Yves De Vos, Director of VP BANK (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr. Michael Werner, Managing Director of HNW FAMILY OFFICE AG, Erlenbach, Switzerland
- M. Hans Nikolaus Gerner, Mensdorf, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Thöny / Dr. M. Werner

Director / Administrateur

Référence de publication: 2007048453/520/38.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Garbo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 35.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048231/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00351. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Interstek S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.434.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Jean-Louis Van Stekelenburg, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 4. Juli 1958 in Eindhoven (Niederlande), wohnhaft in Belgien, 2300 Turnhout, Grote Markt 41,

hier vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft INTERSTEK S.A., mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg Sektion B Nummer 33.434, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, jetzt in Luxembourg, am 20. März 1990 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 356 vom 1. Oktober 1990, und dass deren Satzung gemäss Urkunde desselben Notars am 7. Juli 1999 abgeändert wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 821 vom 4. November 1999;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft INTERSTEK S.A., vorbenannt, fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) beträgt, aufgeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-);

3.- dass sich aus dem Aktienregister der Gesellschaft ergibt, dass der Komparent Eigentümer aller Aktien der Gesellschaft INTERSTEK S.A. ist;

4.- dass der Komparent beschlossen hat, die Gesellschaft INTERSTEK S.A., welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass der Komparent hiermit erklärt, dass er sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft INTERSTEK S.A. übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass der Komparent sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft INTERSTEK S.A. besitzt und dass der Komparent die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft INTERSTEK S.A. gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft INTERSTEK S.A. somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass das Aktienregister und die Aktien der Gesellschaft INTERSTEK S.A. annulliert worden sind;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft INTERSTEK S.A. für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten, in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf siebenhundertfünfzig Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 16, case 1. GRE/2007/887. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007048232/231/52.

(070046902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Peinture d'Or S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler.

R.C.S. Luxembourg B 45.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007048235/6825/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00017. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

De Bracco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.788.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société par actions de droit italien DE BRACCO S.P.A., ayant son siège social à Como (Italie), Viale Varese, 79, inscrite auprès du Registre des Entreprises de Come avec code fiscal et numéro d'inscription: 03096450246, et au Repertorio Economico Amministrativo (R.E.A.) numéro 285746; constituée par acte en date du 6 août 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Agnieszka Bielska, employée privée, à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, employée privée, à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Enzo Buzzavi,

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- extrait en date du 22 mai 2006 du Registre de Commerce de Come (Italie), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, et radiée en date du 17 mai 2006.

- une copie de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue par devant M^e Christian Nessi, notaire de résidence à Mozzate (Italie), Via Garibaldi 30, en date du 28 avril 2006, décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg;

- le bilan de la société en date du 16 mai 2006;

- les statuts italiens de la société;

- le certificat de la radiation de la société en date du 22 mai 2006.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. - Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue à Come (Italie) le 28 avril 2006, par devant Maître Christian Nessi, notaire de résidence à Mozzate (Italie), décidant de transférer le siège social de la société de Come (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand Duché du Luxembourg), avec effet à la date du 17 mai 2006, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture;

2. Modification de la dénomination sociale de la société en DE BRACCO S.A.;

3. Fixation de la valeur nominale des actions à € 1,00 chacune et représentation du capital social en 387.500 actions;

4. Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise;

5. Adaptation de l'objet social (soparfi) de la société aux normes légales luxembourgeoises;

6. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise;

7. Dispositions transitoires.

8. Nomination des administrateurs;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

V. - Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 28 avril 2006 l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2005, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes au 16 mai 2006.

Ladite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des Actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Come (Italie) le 28 avril 2006, décidant, entre autres, de transférer le siège social de la société de Come (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date du 17 mai 2006, con-

formément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en DE BRACCO S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 1,00 (un euro chacune et la représentation du capital social en 387.500 (trois cent quatre vingt sept mille cinq cent) actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme luxembourgeoise.

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'objet social (soparfi) de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DE BRACCO S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 387.500,00 (trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), divisé en 387.500 (trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

Dispositions transitoires

L'assemblée décide que, à titre transitoire, le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire au grand-Duché de Luxembourg aura lieu en 2008.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à 3 (trois).

L'assemblée décide de nommer administrateurs:

a) Monsieur Lubinski Cezary, employé privé né le 7 mai 1968 à Kosice (PO), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont;

b) Monsieur Enzo Buzzavi, administrateur de sociétés, né à 30 mai 1960 à Alessandria (I), demeurant à Poggio Rusco, (I), Via Deportati Cissalpini 8;

c) Madame Agnieszka Bielska, employée privée, né le 28 novembre 1972 à Bialystok (PO), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

La société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard, Napoléon I^{er},

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Dixième résolution

L'Assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: à L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

Requête en exonération

L'assemblée déclare en outre que la Société a été soumise à la perception d'un droit proportionnel d'apport à l'occasion de sa constitution et de tous actes d'apports ultérieurs éventuels (comme définis par la directive CEE 69/335 du 17 juillet 1969, telle que modifiée), conformément aux dispositions de la loi italienne afférente.

Il est dès lors constaté et déclaré, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Bielska, F. Gibert, E. Buzzavi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 157S, fol. 83, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007049490/211/247.

(070048275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2007.

Peinture d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 13, rue Metzler.

R.C.S. Luxembourg B 45.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007048236/6825/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00016. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Mirabilis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 17, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 125.778.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francis Gsell, responsable commercial, né à Sarreguemines (France), le 10 décembre 1963, demeurant à F-57180 Terville, 6, avenue Jean Moulin.

2.- Monsieur Eric Straumann, chef de cuisine, né à Thionville (France) le 30 janvier 1969, demeurant à F-57920 Veckring, 57, Grand-Rue.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MIRABILIS s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Berchem; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, avec établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Monsieur Francis Gsell, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Eric Straumann, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

49762

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Francis Gsell, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Eric Straumann, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-3321 Berchem, 17, rue Meckenheck.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Gsell, E. Straumann, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 avril 2007, Relation: CAP/2007/534. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007049150/236/97.

(070047773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Simatex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048239/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00013. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Simatex Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048240/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00012. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Paradigm Financials SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 102.757.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 12 mars 2007 à Luxembourg

Résolutions

L'assemblée décide de prolonger les mandats suivants jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012:

Administrateurs:

- Mme Maryna Ozerova, née le 8 mai 1978 à Donetsk (Ukraine), demeurant à L-4551 Nieder Korn - 27-29, rue des Ecoles;

- M. Claudio Gianascio, né le 20 janvier 1960 à Faido/Tessin (Suisse), demeurant à AND-E1 Tarter (Principauté d'Andorre) - 18B, La Pleta de Sant Père;

- M. Salvatore Cinardo, né le 14 novembre 1965 à Géla (Italie), demeurant à L-4551 Nieder Korn - 27-29, rue des Ecoles;

Administrateur-délégué:

Mme Maryna Ozerova, née le 8 mai 1978 à Donetsk (Ukraine), demeurant à L-4551 Nieder Korn - 27-29, rue des Ecoles;

Commissaire:

LUXREVISION S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg - 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

PARADIGM FINANCIALS SA

M. Ozerova

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007048537/664/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04439. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048241/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00184. - Reçu 52 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070047254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Merck Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERCK RE S.A.
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2007048242/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02363. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007048244/219/13.

(070047287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Restaurant Mathes S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. City-Hôtel).

Siège social: L-5401 Ahn, 37, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 18.210.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl
Signature

Référence de publication: 2007048258/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

EC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 99.646.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 mars 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007.

F. Kessler
Notaire

Référence de publication: 2007048245/219/13.

(070047289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Safe-Re (Immo), Safe Reinsurance (Immo), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.800.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAFE-RE (IMMO)
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2007048246/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02367. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 97.706.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 29 juin 2006 à 12.00 heures

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Dora Szabo, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Picco, employé privé, demeurant à L-8360 Goetzingen, 15, route de Luxembourg, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

4) L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de KARTHEISER MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

E.C.G. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048602/3800/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070047186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Alpha Pyrenees Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 95.142.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007048247/5770/12.

(070046976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Luxembourg Online Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 56.603.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007048248/220/12.

(070046995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

STRATdeCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 30, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 118.126.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Anita Obadia, employée de banque, née à Souk El Arba El Gharb/Maroc, le 25 janvier 1968, demeurant à L-8440 Steinfort, 68, route de Luxembourg.

2) Madame Dominique Emram, sans état, née à Marseille/France, le 4 mars 1965, demeurant à L-1423 Howald, 1B, allée Drosbach.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Elles sont les seules associés de la société à responsabilité limitée STRATdeCOM, S.à r.l., avec siège social à L-1423 Howald, 1B, allée Drosbach, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1762 du 21 septembre 2006.

En tant que seules associés elles prennent la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-1423 Howald, 1B, allée Drosbach vers L-7260 Bérelange, 30, rue Adolphe Weis, et en conséquence de modifier l'article 4.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Bérelange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Obadia, D. Emram, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC/2007/2804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007048562/216/30.

(070046884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Charterhouse Nova I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46653 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007048249/211/11.

(070047165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Cezan Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Electro San Sàrl).

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg B 105.272.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 mars 2007, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007048250/219/14.

(070047282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.589.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 mars 2007

Première Résolution

Recomposer le Conseil d'administration par la réélection pour un nouveau mandat messieurs:

- Alfredo Egydio Setubal,
- Carlos Eduardo Engler Vasconcellos,
- Carlos Henrique Mussolini,
- Fábio Whitaker Vidigal;
- Henri Penchas,
- Jean Martin Sigrist Junior,
- Lywal Salles Filho,
- Marcelo Boock

(Adresse Professionnelle: BANCO ITAÚ S.A. Praça Alfredo Egydio de Souza Aranha, 100, SP, 04344 902, Brésil)

- Ricardo Villela Marino,
- Roberto Egydio Setubal,
- Sergio Ribeiro da Costa Werlang;
- Stephan Gottlieb;

Les mandats des directeurs cités ci-dessus expireront à la prochaine nomination des directeurs lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2008.

C. E. E. Vasconcellos / L. R. Baptista

Président / Scrutateur

Référence de publication: 2007048345/1718/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Wintergames S.à r.l.).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46303 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007048251/211/12.

(070047295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Opus Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,

(anc. Schroder Alternative Investment Funds).

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 78.304.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 avril 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007048253/5770/13.

(070046984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.639.125,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société prises en date du 13 mars 2007

En date du 13 mars 2007, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

de modifier la fonction des gérants actuels de façon à ce que:

- Mr Laurent Heiliger

- Mr Manuel Hack

sont désormais gérants de catégorie B de la société avec effet immédiat et à durée indéterminée,
de nommer

- Mr Donal Gerard Courtney, né le 22 mai 1964 à Dublin, Ireland, avec adresse professionnelle à CAPMARK BANK EUROPE, Commerzbank House, Guild Street, IFSC, Dublin 1 Ireland

en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Mr Laurent Heiliger: gérant de catégorie B

- Mr Manuel Hack: gérant de catégorie B

- Mr Donal Gerard Courtney: gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

KAURI CAPITAL PROPERTIES

Par procuration

Signatures

Référence de publication: 2007048609/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Seligman Global Horizon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.792.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007048254/242/12.

(070047056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

EUROHYPO Europäische Hypothekenbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 30.469.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2007 sous la référence L070038695.04.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007048255/7241/13.

(070047168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

J.P. Morgan Capital Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.777.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteen day of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, United Kingdom, and its effective seat of management at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 73.205,

here represented by M^e Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I.- Object- Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the law of December 28, 1992 on uni-personal limited liabilities companies, and the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is J.P. MORGAN CAPITAL REAL ESTATE S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s).

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company shall also have as its business purpose all operations pertaining to the acquisition, the management, the development and/or the liquidation of interests in property. The company may in particular use its funds for the direct or indirect purchase, sale, exchange, lease, conversion, development and/or exploitation in whatsoever form of any property rights and real estate, whether built or not, situated in Luxembourg, in the United Kingdom or in any other country.

The company may take part in any form of business, enterprise or company having an identical, analogous or connected purpose or which is of a type that may facilitate its development.

In addition, the company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose. The company may borrow in any form, without being able, however, to take deposits in any form whatsoever from the public.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The issued share capital of the company is fixed at USD 194,900.- (one hundred ninety-four thousand nine hundred United States Dollars) divided into 19,490,000 (nineteen million four hundred and ninety thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 0.01 (ONE United States Cents) each (the «O-Shares»), all of which are fully paid up.

The authorised share capital of the company is set at USD 195,000.- (one hundred ninety-five thousand United States Dollars) divided into:

- 19,490,000 (nineteen million four hundred and ninety thousand) O-Shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States cents) each; and

- 10,000 (ten thousand) preference shares having a nominal value of USD 0.01 (one United States Cents) each (the «P-Shares»).

Unless the context indicates otherwise, the term «Shares», as used in these articles of association, shall refer to the O-Shares and the P-Shares.

The P-Shares may be issued with a share premium. Funds received by the company as share premium on the P-Shares are allocated to a special P-Share premium account and may be used by the manager, or, as the case may be, by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses, for the allocation of funds to the legal reserve or for the payment of any dividend or other distribution with respect to the P-Shares only and at the exclusion of any payment relating to the O-Shares.

The capital of the company may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of August 10, 1915 on commercial companies.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised and empowered, to realise any increase of the share capital of the company within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by issuing 10,000 (ten thousand) P-Shares with or without share premium, against payment of cash or in kind.

This authorisation is valid during a period of five (5) years after the date of publication of the present deed in the Mémorial C and it may be renewed by the sole shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

After each increase of the issued share capital performed in the legally required form by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers within the limits of the authorised share capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to the amendment.

Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

The respective holders of O-Shares and P-Shares shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation, it being understood that current dividend distributions and liquidating distributions will be made, as regards each shareholder, in accordance with the amount of share capital and, as the case may be, the amount of share premium paid by such shareholder on the O-Shares and/or the P-Shares relative to the total share capital of the company and, as the case may be, the total amount of share premium paid to the company on the O-Shares and/or the P-Shares.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarter of the corporate capital. Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by one sole manager or by a board of managers composed of at least three managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) are appointed with or without limitation of their period of office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a com-

munications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting of the board of managers may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The resolutions of the manager, or, in case of plurality of managers, the decisions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company.

Art. 11. The manager, or, in the case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder, or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first manager(s) will be determined in the act of nomination.

Art. 12. In case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). In addition, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the partners

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of the shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the manager, or, in case of plurality of managers, at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital of the company.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss and generally all books and records of the company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

Art. 20. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

The provisions of article 7 of the present articles of association are applicable.

Art. 21. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

The provisions of article 7 of the present articles of association are applicable.

Art. 22. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	O-Shares
J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, prenamed	19,490,000
Total:	19,490,000

All these parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of USD 194,900.- (one hundred ninety-four thousand nine hundred United States Dollars), corresponding to the nominal value of the parts, is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 147,645.- (exchange rate (median price) on 15th March 2007: USD 1.- = EUR 0.75754).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 3,000.- (three thousand Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Alain Picherit, private employee, born in Belpech, France, on 23 April 1955, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms Dale Quarry, private employee, born in New York, United States of America, on 10 February 1962, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Thierry Maes, private employee, born in Uccle, Belgium, on 27 August 1969, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

2) The company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suite la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée («limited liability company»), constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, Royaume-Uni, et son siège de direction effective au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.205,

ici représentée par M^e Cécile Jager, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration est signée ne varietur par la personne comparante susmentionnée et le notaire soussigné et reste annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre i^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est J.P. MORGAN CAPITAL REAL ESTATE S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven. Il pourra être transféré à tout autre endroit à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a également pour objet toute opération relative à l'acquisition, la gestion, le développement et la liquidation d'intérêts immobiliers. La société peut en particulier utiliser ses fonds pour acheter, vendre, échanger, louer, transformer, développer et exploiter de quelle que manière que ce soit tout droit immobilier et biens immobiliers, construits ou non, situés à Luxembourg ou à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut prendre part à toute activité, entreprise ou société ayant un objet identique, semblable ou se rapprochant ou de nature à faciliter son développement.

De plus, la société peut participer à l'établissement et le développement de toute transactions et opérations commerciales industrielles et financiers qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La société peut emprunter sous toutes les formes, sans toutefois pouvoir recevoir des dépôts de quelque nature que ce soit du public.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à USD 194.900,- (cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents Dollars américains) représenté par 19.490.000 (dix-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Centime de Dollar américain) chacune (les «O-Parts»), entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à USD 195.000,- (cent quatre vingt quinze mille Dollars américains) représenté par:

- 19.490.000 (dix neuf millions quatre cent quatre vingt dix mille) O-Parts ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Centime de Dollar américain) chacune et

- 10.000 (dix mille) parts préférentielles ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Centime de Dollar américain) chacune, («les P-Parts»)

Sauf si le contexte l'indique autrement le terme Parts désigne les O-Parts et les P-Parts.

Les parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission. Les fonds reçus par la société comme prime d'émission lors de l'émission de P-Parts sont alloués à un compte de prime d'émission particulier le compte de prime des P-Parts réserve spéciale, qui peut être utilisé par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance pour compenser toutes pertes réalisées ou non réalisées ou pour le paiement de tout dividende ou pour toute autre distribution en relation avec les P-Parts exclusivement à l'exclusion de tout paiement au profit des O-Parts.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le gérant ou le Conseil de gérance est autorisé à réaliser des augmentations de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de 10.00 (dix mille) P-Parts avec ou sans prime d'émission, libérées en numéraire ou par apport en nature.

Cette autorisation est valable 5 ans à partir de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Suite à l'augmentation du capital social ainsi effectuée par le ou les gérants dans les formes requises légalement et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera modifié.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les détenteurs de O-Parts et de P-Parts ont les mêmes droits et obligations relativement aux distributions de dividendes et à la liquidation, étant entendu que les distributions de dividendes et de produits de liquidation seront faites, pour chaque associé, en prenant en compte le capital et le cas échéant la prime d'émission détenue par cet associé sur les O-Parts ou sur les P-Parts rapporté au capital social et à la prime d'émission totale de la société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que par l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un gérant unique ou un Conseil de Gérance composé de trois gérants au moins. Le(s) gérant(s) sont nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront à Luxembourg. Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si au moins deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion. Une réunion du Conseil de gérance tenue par téléphone ou par vidéo-conférence sera réputée se dérouler au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la vidéo-conférence est initiée à partir du Luxembourg.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part à la délibération et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.

Art. 11. Le gérant unique ou le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Le gérant unique ou le Conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui ser(ont)a appellé(s) «managing director». Le gérant unique ou le Conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leurs seules signatures, mais seulement dans les limites déterminées par la procuration du mandat.

Art. 13. Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le gérant unique ou par le Conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice social commence au jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le gérant unique ou le Conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le(s) gérant(s) de la société.

En même temps, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés en même temps que l'état financier.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Chaque année, il est prélevé, cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance est autorisé, autant de fois qu'il juge nécessaire et à tout moment au cours l'année sociale, à verser des dividendes intérimaires, uniquement lorsque les deux conditions suivantes sont remplies: la décision est prise sur base de comptes intérimaires établis pas plus tard que 30 jours avant la date de la réunion du Conseil (comptes intérimaires pourront ne pas avoir été audités) qui doivent faire apparaître qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 21. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été ainsi établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, précitée	19.490.000
Total:	19.490.000

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de USD 194.900,- (cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cents Dollars américains), correspondant à la valeur nominale des parts de la société, est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 147.645 (taux de change (median price) du 15 mars 2007: USD 1,- = EUR 0,75754).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 3.000,- (trois mille Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé susmentionné a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mr Alain Picherit, employé privé, né à Belpech, France, le 23 avril 1955, résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ms Dale Quarry, employée privée, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 10 février 1962, résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Thierry Maes, employé privé, né à Uccle, Belgique, le 27 août 1969, résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

2) La société aura son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007. Relation: LAC / 2007/2876. — Reçu 1.473,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007049138/202/407.

(070047715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Intergin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mars 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048323/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.